**INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE2021-2024**

**INSTRUCTIONS DE COURSE**

**DEFI AZIMUT-LORIENT AGGLOMERATION
Edition 2021**

**ULTIM EN DOUBLE**

Du 25 au 26 septembre 2021

Création Azimut, Organisé par la SAS Défi-Suroît marque Défi-Azimut

Organisation maritime Centre Nautique de Lorient (CNL)

**Les concurrents devront respecter les règles sanitaires en vigueur à terre**

*La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu’un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).*

*La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification*

1. **REGLES**

## La régate sera régie par :

**1.1** Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV)

**1.2** Les règles de la Classe Ultim 32/23

**1.3** Les règlements fédéraux.

**1.4** L’annexe W sur les waypoints virtuels (Annexe 7)

**1.5** Les Règlementations Spéciale Offshore catégorie 2 (RSO 2), avec les modifications précisées dans les règles de Classe Ultim 32/23 et les exemptions/dérogations validées par la FFVoile.

**1.6** La partie B du Règlement International pour prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les règles du Chapitre 2 entre le coucher (20h00 ) et le lever du soleil (08h00), ou par mauvaise visibilité.

**1.8** Les RCV suivantes sont modifiées :

• RCV 28, 29.1, sont modifiées dans les I.C.

• RCV 33 est modifiée dans les I.C.

• RCV 41 (Aide extérieure) et 45 (Mise au sec, amarrage, mouillage)

• RCV 44.1 (Effectuer une pénalité) : modifiée dans les I.C.

• RCV 51 (Lest Mobile) : supprimer les 2 premières phrases et remplacer par : « Tout déplacement de poids dans le but de modifier le réglage ou la stabilité est autorisé dans les limites suivantes : à l’intérieur du bateau, tous les éléments lourds pouvant endommager le bateau ou blesser l’équipage doivent être solidement attachés en permanence. La nourriture, les bidons d’eau et de fuel, l’accastillage et les pièces de rechange peuvent être rangés dans des sacs ou des boîtes et déplacés s’ils sont solidement amarrés au bateau. Le matériel de sécurité (dont les radeaux de survie et/ou le matériel plombé) ne doit pas être déplacé. Les voiles peuvent être déplacées librement dans le respect de la RSO 4.29 ».

**1.9 *l’épreuve se court en double avec la possibilité d’embarquer 4 invités qui ne doivent en aucun cas participer à la manœuvre du bateau***

1. **MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d’avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

1. **COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS**
	1. Les avis aux concurrents seront envoyés sur le groupe WhatsApp « TEAM ULTIME/DC AZIMUT
	2. Sur l’eau, le comité de course a l’intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 77.
2. **CODE DE CONDUITE**
	1. [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
3. **SIGNAUX FAITS A TERRE**
	1. Les signaux faits à terre seront transmis par WhatsApp
	2. Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d’avertissement ne pourra pas être fait moins de 90 minutes après l’affaler de l’Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
4. **PROGRAMME DES COURSES**
	1. Le DEFI AZIMUT – LORIENT AGGLOMERATION ULTIM comporte une course

- **Samedi 25 septembre**

10h00 : Briefing sécurité/organisation

11h00 : Briefing coureurs en visio conférence (lien transmis par WhatsApp)

14h00 : Signal d’avertissement

* **Dimanche 26 septembre**

17h00 : Remise des prix du Défi Azimut ULTIM (Lorient la Base)

**La présence des skippers est obligatoire à la remise des prix.**

1. **PAVILLONS DE CLASSE**
	1. Le pavillon de la classe est le pavillon**Lorient Agglomération**
2. **ZONE DE COURSE**
	1. L’emplacement de la zone de départ et d’arrivée de la course est la même. Elle est définei en *ANNEXE 2* ***-*** *ZONE DE COURSE.*
3. **LE PARCOURS**
	1. *Le parcours est décrit en ANNEXE 3 - DESCRIPTION DU PARCOURS l’ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée*
	2. *Au plus tard au signal d’avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu’elle est à contourner en la laissant à tribord. L’absence de pavillon vert signifie qu’elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).*
	3. Pointage officiel à une marque : Le comité de course peut interrompre la course selon l’une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d’arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en *ANNEXE 3 - DESCRIPTION DE PARCOURS* (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en *ANNEXE 5 - POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.*
	4. Les *parcours, les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en ANNEXE 3 - DESCRIPTION DU PARCOURS.*
4. **MARQUES**
	1. Les marques de départ, de parcours, de dégagement, de changement de parcours et d’arrivée sont précisées dans l’ANNEXE 3 - DESCRIPTION DU PARCOURS.
	2. Marque manquante : en l’absence avérée d’une marque de parcours du système de balisage, et en l’absence d’un bateau arborant un ‘’pavillon M’’, les skippers devront passer la position géographique de cette marque en ‘’Latitude et longitude’’, référencée dans les documents nautiques officiels du SHOM. Ils devront passer cette position conformément aux dispositions de la RCV 28.
5. **ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**

Les zones considérées comme des obstacles les zones interdites à la navigation (définies dans les documents nautiques). Les zones de protections autour des bateaux de plongeurs et toutes zones interdites à la navigation par les IC.
Il est de la responsabilité des skippers de connaitre les zones interdites ou réglementées.

1. **LE DEPART**
	1. La description de la ligne de départ est donnée en *ANNEXE 3 – DESCRIPTION DU PARCOURS*
	2. Les départs sont donnés en application de la RCV 26:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Signal | Pavillon et Signal sonore | Minutes avant le départ |
| Avertissement | Pavillon Lorient Agglomération et 1 signal sonore | 8 |
| Préparatoire | Pavillon ‘’P’’ ou ‘’I’’ et 1 signal sonore | 4 |
| Minute | Amené du pavillon ‘’P’’ ou ‘’I’’ et 1 long signal sonore | 1 |
| Départ | Amené du pavillon Défi Azimut et 1 signal sonore | 0 |

* 1. Si une partie quelconque de la coque d’un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu’il est identifié, le comité de course pourra donner son nom sur le canal VHF 77, au plus tôt 1 minute après le signal de départ. L'absence d’émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a).
	2. Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **30 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
1. **CHANGEMENT PARCOURS, REDUCTION OU ANNULATION D’UNE COURSE**
	1. Dans les cas prévus par les RCV 32.1 et en application de la RCV 90.2© :
	Le comité de course pourra réduire, modifier un parcours ou annuler une course en cours.
	La direction de course ou le comité de course pourront être amenés à formuler des directives spécifiques auxquelles les skippers devront se conformer.
	Ces notifications ou directives seront transmises aux skippers par VHF ou Iridium ou téléphone GSM, et WhatsApp par la direction de course, les skippers devront en accuser réception. Les skippers devront alors se conformer aux consignes verbales.
	Une réduction ou modification du parcours pourra se faire à une marque de parcours prévue aux présentes instructions de course ou à une ou des marques virtuelles positionnées en longitude et latitude ceci modifie les RCV 32 et 33.
2. **LES ARRIVEES**
	1. La description de la ligne d’arrivée est donnée en *ANNEXE 3 - DESCRIPTION DU PARCOURS*

 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, son heure d’arrivée sera prise grâce à sa balise de positionnement.

Le bateau pourra également déclarer au comité de course son heure d’arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

* 1. [DP] Les concurrents devront s’annoncer au bateau comité arrivée du Défi Azimut ULTIME **au moins 5 milles** avant de franchir la ligne d’arrivée sur le canal VHF 77
1. **SYSTEME DE PENALITE**
	1. La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
	2. Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s’appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
	3. Une infraction aux RCV à l’exception des règles du chapitre 2 et des RCV 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d’une pénalité pouvant aller de 10% du nombre d’inscrits à la disqualification.
2. **RECLAMATIONS ET DEMANDES D’INSTRUCTION**
	1. Le temps limite de réclamation est de 90 minutes après que le dernier bateau a fini la course.
	2. Les formulaires de réclamation seront transmis par WhatsApp, Une fois remplie la réclamation, le concurrent prend la photo et la transmet au Jury par SMS ou WhatsApp
	3. Des avis seront transmis par WhatsApp au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Le lieu et les heures de convocation seront transmises par WhatsApp
	4. Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront transmis par WhatsApp pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
	5. Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l’objet d’une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
	- Règles de sécurité.
	- Publicité.
	- Bateaux accompagnateurs.
	- Évacuation des détritus.
	- Communication radio et téléphone.
	- Équipement de plongée et housses sous-marine de protection.
	6. Le dernier jour de la régate, une demande de réparation ou de réouverture d’instruction doit être déposée par WhatsApp

Pas plus tard que 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation après que la décision a été affichée.

Ceci modifie les RCV 66 et 62.2

1. **CLASSEMENT**

Un classement sera établi selon le temps de course, après application des éventuelles pénalités ou bonifications

1. **REGLES DE SECURITE [DP] [NP]**
	1. Un bateau qui abandonne doit le signaler à la Direction de course aussitôt que possible : morvangildas29@gmail.com, tél :06 62 48 85 44 qui le signalera immédiatement au comité de course.
	2. Le canal VHF utilisé en course est le canal **VHF 77** et une double veille du Canal VHF 16 est obligatoire pendant la course.
	3. Les concurrents devront allumer leur système AIS pendant toute la durée de la course (émission et réception),
	4. L**e port d’équipement individuel de flottabilité est soumis à la responsabilité des skippers**.(Ceci modifie la RCV 40).
	5. Pour chaque bateau une liste d’équipage (annexe 6) sera remise à la DC par mail morvangildas29@gmail.com
	6. Circulation dans les chenaux et passage de la citadelle du port de Lorient :
	Des contraintes existent pour la navigation dans la passe de la citadelle et dans la rade de Lorient. Ces contraintes sont précisées en Annexe 4 – Information diverses.
	7. Nous vous préconisons d’avoir toujours à portée de vous un feu à main, ceci afin que votre repérage en cas de demande d’assistance soit le plus rapide possible.
2. **REMPLACEMENT D’EQUIPIERS OU D’EQUIPEMENT**
	1. [DP] Le remplacement d’équipiers ne sera pas autorisé sans l’approbation préalable de la DC.
	2. La direction de course pourra modifier le nombre d’équipiers en fonction des conditions météorologiques ou sanitaires.
3. **CONTROLES DE JAUGE ET D’EQUIPEMENT**
	1. **Contrôle de jauge**
	Il n’y aura pas de contrôle d’équipement. Cependant les concurrents doivent respecter scrupuleusement la jauge ULTIM.
	2. **Matériel de sécurité**
	Chaque bateau devra posséder à bord l’armement de sécurité requis par les réglementations en vigueur (Règles de classe ULTIM).
4. **BATEAUX OFFICIELS**
	1. Les bateaux officiels sont identifiés par des pavillons AZIMUT
5. **ACCOMPAGNATEURS**
	1. [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors de la zone de départ, depuis le signal préparatoire jusqu’au signal de départ ou si le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
	2. [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifié de la façon suivante : Pavillon AZIMUT.
	3. La règlementation des conditions d’intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s’appliquera.
6. **EVACUATION DES DETRITUS**
	1. [DP] Les détritus devront être conservés à bord et déposés à l’arrivée dans les containers mis à disposition sur le port.
7. **EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION**
	1. [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).
8. **ASSISTANCE**
	1. Le routage est autorisé selon les règles de la Classe ULTIM
9. **PRIX**

La remise des prix se tiendra dimanche 26 septembre à 17h00 à Lorient la Base

1. **DECISION DE PARTICIPER**
	1. La décision d’un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l’autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ ou corporel)

Directrice de Course : Sylvie VIANT (sviant@orange.fr)

Directeur de coure adjoint : Gildas Morvan ( morvangildas29@gmail.com)

Président du Comité de Course : Jean Coadou (jcoadou@orange.fr)

Président du Jury : François LOZACHMEUR (françois.lozachmeur@orange.fr)

**ANNEXE 1 - POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.**

Le Comité de course peut interrompre une course selon l’une des causes prévues par la RCV32.1 et la valider en prenant pour ordre d’arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **ANNEXE 3 - DESCRIPTION DUPARCOURS**

»(ceci modifie la RCV 32).

A toute marque à contourner un pointage officiel des bateaux pourra être ~~sera~~ effectué avec les balises de positionnements Yellow Brick

Si par la suite, le Comité de course décide d’interrompre la course il confirmera, ces indications par V.H.F. ou tout autre moyen de communication, téléphone, mail ou WhatsApp, le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d’arrivée.

La course pourra être raccourcie pour des raisons météorologiques. Si le comité décide une modification de parcours ou une interruption de course la communication se fera par mail, WhatsApp ou téléphon~~e.~~

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d’une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69. »

**Liste des marques où un pointage officiel peut être effectué :**

*.*

« **Waypoint : Mini transat Eurochef 2021** »

« **Waypoint : Azimut** »

**ANNEXE 2 - ZONE DE COURSE**

La zone de départ et d’arrivée est située au sud-ouest de la pointe du Talud

**WGS84 :47°41.00 N / 003°30.00 W**



**Zone Départ Arrivée**

**ANNEXE 3 – DESCRIPTION DU PARCOURS**

**A3.1 DÉFINITION DES MARQUES DE PARCOURS :**

Marque de départ : bouées jaune jumbo PLASTIMO**.**

Marque d'arrivée : bouées jaune jumbo PLASTIMO**.**

Marque de dégagement éventuelle : Bouée cylindrique **ORANGE** « Lorient la Base ».

.

**A3.2. La ligne de départ** sera matérialisée entre une bouée jaune jumbo PLASTIMO à laisser à tribord et une bouée jaune jumbo PLASTIMO à laisser à Bâbord. Le bateau comité sera positionné au plus près de la marque tribord sur son coté tribord.

Il est interdit de passer entre la marque tribord et le bateau comité.

**A3.3 La ligne d'arrivée** sera matérialisée entre une bouée jaune jumbo PLASTIMO à laisser à tribord et une bouée jaune jumbo PLASTIMO à laisser à Bâbord. Le bateau comité sera positionné au plus près de la marque tribord sur son coté tribord.

Il est interdit de passer entre la marque tribord et le bateau comité.

**A3.4 Parcours**

Un parcours est proposé en fonction de la tendance météo. La position des waypoints Mini transat Eurochef et Azimut peut être modifiée en fonction de l'évolution météo. Le parcours sera confirmé au plus tard le samedi 25 septembre au moment du briefing.

**A3.5** Pour prévenir les bateaux qu’une course va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l’envoi du signal d’avertissement.

**A3.6 Arrivée**

**La ligne d'arrivée** sera matérialisée :

* Entre une bouée jaune jumbo PLASTIMO à laisser à tribord et une bouée jaune jumbo PLASTIMO à laisser à Bâbord. Le bateau comité sera positionné au plus près de la marque tribord sur son coté tribord.
* Il est interdit de passer entre la marque tribord et le bateau comité.

**Procédure d’arrivée**

Lorsqu’il sera à une distance d’environ **5 milles** nautiques de la ligne d’arrivée, chaque skipper devra avertir le Comité de Course par VHF, sur le canal de course (77), de son prochain franchissement de la ligne. Il devra renouveler son appel jusqu’à l’accusé réception du Comité de Course.

**Le parcours**



**Départ :** 47°41.00 N / 003°30.00 W

**Ile de Groix à laisser à bâbord**

**Waypoint Mini transat Eurochef 2021-** 46°24’00N - 002°08’00W à contourner en laissant à tribord

**Waypoint Azimut -** 47°30’00N – 005°15’00W à contourner en laissant à tribord

**Ile de Groix à laisser à tribord**

**Arrivée :** 47°41.00 N / 003°30.00 W

**NAVIGATION DANS LA RADE**

**Circulation dans les chenaux et passage de la citadelle :**

En entrant ou en sortant de la rade de Lorient, les concurrents doivent dans tous les cas céder la priorité aux navires à propulsion mécanique prioritaires (privilégiés selon RIPAM). Il est impératif pour les concurrents de passer sur l’arrière de ces navires.

En outre, au passage de la Citadelle, les concurrents doivent respecter les signaux lumineux.

**Circulation dans les chenaux**

Elle doit se faire aussi près que possible de la limite extérieure droite du chenal (règle 9 : Règlement International pour prévenir les abordages en mer).

**Priorité dans les chenaux**

Les navires à la voile et les navires de moins de 20 m de longueur ne doivent pas gêner le passage des navires plus importants (règle 9 b).

Un navire ne doit pas traverser un chenal si, ce faisant, il gène le passage d’un navire important (règle 9 c).

**Vitesse maximum**

15 nœuds entre la tourelle des truies et celle de la jument

10 nœuds dans la rade à partir de la tourelle de la jument

**Signaux au mât de la citadelle de port louis**

3 feux clignotants :

**Rouge** : trafic prioritaire en sens opposé (laisser le passage).

**Vert** : trafic prioritaire dans le même sens (veiller à ne pas gêner le navire).

**RECOMMANDATIONS**

L’utilisation du moteur est conseillée pour éviter de tirer des bords dans la partie la plus étroite des chenaux, si vous êtes hors régate.

**Tout concurrent n’ayant pas respecté ces règles de priorité et ayant gêné un navire prioritaire** (privilégiés selon RIPAM) **pourra après réclamation du Directeur de course ou Comité de Course être disqualifié pour l’ensemble des courses.**

**ANNEXE 5 - CONTACTS**

**ORGANISATION DEFI AZIMUT ULTIM**

Jean-Marie Corteville – 06.07.26.07.93 - corteville@azimut.net

Greg Bulckaert – 07 83 95 81 16 – greg@stumego.eu

**DIRECTION DE COURSE**

Sylvie Viant – 06.60.90.65.05 - sviant@orange.fr

Gildas Morvan – 06 62 48 85 44 – morvangildas29@gmail.com

**PRESIDENT DU COMITE DE COURSE**

Jean Coadou – 06 30 64 32 35 – jcoadou@orange.fr

**PRESIDENT DU JURY**

Francois Lozachmeur - francois.lozachmeur@orange.fr

**REPRESENTANT CNL**

Arnaud Hillion – 06.09.80.42.87 – arnaud@cnlorient.com

Sébastien Mélédo  -  06 61 75 88 42   smeledo56@gmail.com
Coordinateur Nautique Securité

**PORT DE LA BSM**

Responsable du port Lorient La Base :

Julien Bothuan – 02.97.87.00.46 / 06 31 31 20 18
port-lorientlabase@sellor.com

Agent portuaire :
Marion Carn – 02.97.87.00.46
port-lorientlabase@sellor.com

**ANNEXE 6 - LISTES D’EQUIPAGE**

**Le défi AZIMUT ULTIM**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Equipage | Nom | Prénom | N° de licence FFV | Date de naissance | Téléphone |
| Skipper |  |  |  |  |  |
| Co skipper |  |  |  |  |  |
| Equipier 1 |  |  |  |  |  |
| Equipier 2 |  |  |  |  |  |
| Equipier 3 |  |  |  |  |  |
| Equipier 4 |  |  |  |  |  |

**ANNEXE 7 - WAYPOINTS**

Modification aux Règles de Course à la Voile

a) Ajout d’une nouvelle définition « waypoint » : Un waypoint est une position, autre qu’une marque, décrite par ses coordonnées en Latitude et Longitude.

b) Modification de la RCV 28 :

* RCV 28.1 Un bateau doit prendre le départ, effectuer le parcours décrit dans les instructions de course et finir. Ce faisant, il peut laisser d’un côté ou de l’autre une marque ou un waypoint qui ne commence pas, ne délimite pas ou ne termine pas le bord sur lequel il navigue. Après avoir fini, il n’a pas besoin de franchir complètement la ligne d’arrivée.
* RCV 28.2 Un fil représentant le sillage d’un bateau à partir du moment où il commence à s’approcher de la ligne de départ depuis le côté pré-départ pour prendre le départ jusqu’à ce qu’il ait fini doit, s’il est tendu,

(a) passer chaque marque ou waypoint du côté requis et dans l’ordre correct

(b) toucher chaque marque ou waypoint à contourner, et

(c) passer entre les marques ou les waypoints d’une porte depuis la direction de la marque ou du waypoint précédent. Il peut corriger toute erreur pour respecter cette règle, tant qu’il n’a pas fini. De plus, il doit respecter les zones interdites.

* RCV 28.3 Les instructions de course peuvent préciser les critères permettant de déterminer si un bateau a passé ou contourné un waypoint du côté requis.

c) Ajouter une nouvelle règle au chapitre 2 des RCV W1 PLACE POUR PASSER UN WAYPOINT

* W1.1 Quand la RCV 20 s’applique, les règles W1.2 et W1.3 ne s’appliquent pas.
* W1.2 Lorsque des bateaux sont engagés en approchant d’un waypoint pour le laisser du côté requis, le bateau à l’extérieur doit donner au bateau à l’intérieur la place de passer le waypoint, sauf s’il a été incapable de donner de la place depuis le moment où l’engagement a commencé.
* W1.3 Si le bateau à l’intérieur doute raisonnablement d’avoir la place pour passer le waypoint, il doit héler le bateau à l’extérieur. Le bateau à l’extérieur doit donner plus de place au bateau à l’intérieur, sauf s’il est incapable de le faire.

d) Ajouter l’IC suivante les bateaux devront pouvoir prouver qu’ils ont passé un waypoint soit :

* En montrant un journal de bord électronique (logbook)
* En montrant l’enregistrement de leur trace
* En montrant une photo horodatée de l’écran du GPS
* Par tout autre moyen fiable de positionnement laissé à l’appréciation du Comité de course.

Le Comité de course pourra réclamer contre un bateau qui ne pourra pas apporter la preuve de son passage d’un waypoint. Un bateau ne pourra pas réclamer selon cette IC. Ceci modifie la RCV 60.1 Dans le cas de waypoint ayant rang de marque de parcours, les concurrents devront pouvoir apporter la preuve, qu’ils ont navigué dans le quadrant associé à ce Waypoint.

 Le Quadrant est l’angle de 90 ° ayant pour sommet le waypoint, et dont la bissectrice se trouve dans le prolongement de celle de l’angle formé par les deux sections de parcours délimitées par le waypoint. En cas de réclamation, le jury se basera sur cette méthode pour déterminer si un bateau a passé le waypoint et effectué le parcours.